

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 20 Avril 2018

Date de la Première Édition: 20 Avril 2018

MICRO
MEASUREMENTS
AVPG Brand

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Désignation Commerciale

M-Prep Conditioner A

Autres moyens d'identification

Aucun

Utilisation recommandée et restrictions

Utilisation recommandée

PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie.

Restrictions d'utilisation

Rien d'autre que ce qui précède.

Identifiant Initial du Fournisseur

Identification de la société

VISHAY MEASUREMENTS GROUP, INC.

Téléphone

Post Office Box 27777

Raleigh, NC 27611

USA

Email (personne compétente)

mm.us@vishaypg.com

Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence

1-800-424-9300

CHEMTREC (24 heures)

Langues parlées

Anglais

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Matières Corrosives pour les Métaux - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

ATTENTION

Mention(s) de Danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Conseil(s) de Prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Autres dangers

Rien de connu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 20 Avril 2018

Date de la Première Édition: 20 Avril 2018

MICRO
MEASUREMENTS
AVPG Brand

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Non applicable

Mélanges

Classification GHS

Nom Chimique	N°CAS	Concentration (%W/W)	Nom commun (s), synonyme (s) de la substance	Classification des dangers
Phosphoric Acid	7664-38-2	5 - 10	Orthophosphoric acid; trihydroxidoxidophosphorus	Matières Corrosives pour les Métaux - Catégorie 1 Toxicité aiguë (Orale) - Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Limite de concentration spécifique Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B: C ≥ 25% Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2: 10% ≤ C < 25% L'oeil Irritation - Catégorie 2: 10% ≤ C < 25%

Plages de concentration prescrites utilisées aux fins de secret industriel (Gazette du Canada, Partie II, Vol. 152, No. 8)

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Inhalation

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Ingestion

Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Principaux symptômes et effets, aigus et différenciés
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Réagit avec les métaux en libérant des hydrogènes. Les produits de réaction peuvent inclure cyanure d'hydrogène. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 20 Avril 2018

Date de la Première Édition: 20 Avril 2018

MICRO
MEASUREMENTS
AVPG Brand

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

Equipements de protection et précautions pour les pompiers

carbone. Peut réagir avec certains métaux comme l'aluminium, le magnésium et le zinc, occasionnant la formation d'oxydes phosphoreux.

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.

Éviter de respirer vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Neutraliser soigneusement les restes de matières, puis laver à grande eau. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Voir Rubrique: 8, 13

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

<27 °C

Peut réagir avec certains métaux comme l'aluminium, le magnésium et le zinc, occasionnant la formation d'oxydes phosphoreux.

Voir Rubrique: 1.2

Température de stockage

Matières incompatibles

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Non fixé.

SUBSTANCE	N° CAS	ACGIH® TLV® (mg/m ³)		OSHA PEL (mg/m ³)		Remarque
		TWA	STEL	TWA	STEL	
Phosphoric Acid	7664-38-2	1	3	1	-	-

Source: ACGIH: Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale. VLE : Valeur Limite d'exposition LEP (limites d'exposition permises) (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 20 Avril 2018

Date de la Première Édition: 20 Avril 2018

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Alberta: Code de Santé et de Sécurité au Travail, 2009; Québec: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 2016

SUBSTANCE	N°CAS	8-heure Limites d'exposition sur le lieu de travail			15-minute ou plafond (c) Limites d'exposition sur le lieu de travail		Remarque
		ppm	mg/m ³	f/cc	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	
Phosphoric Acid	7664-38-2	-	1	-	-	3	Alberta*
		-	1	-	-	3	OEL

Source: Alberta: Code de Santé et de Sécurité au Travail, 2009

OEL: Québec Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, (Section S – 2.1, a. 223)

* La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation. Son ajustement pour compenser les horaires de travail non conventionnels n'est pas requis.

Colombie Britannique: Directives sur la Santé et la Sécurité au Travail, 2015; Territoires du Nord-Ouest: Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 2012

SUBSTANCE	N°CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Phosphoric Acid	7664-38-2	-	1	-	3	WEL
		-	1	-	3	NW

Source: WEL: Directives sur la Santé et la Sécurité au Travail Partie 5: Agents Chimiques et Agents Biologiques (Colombie Britannique)

NW: WSCC, Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, Territoires du Nord-Ouest Volume 3

Saskatchewan: Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 1996.

SUBSTANCE	N°CAS	Valeur d'exposition moyenne pondérée (TWA)	VLE (ppm)	Remarque
Phosphoric Acid	7664-38-2	1 mg/m ³	3 mg/m ³	SK

Source: Saskatchewan (SK): Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 1993. O-1.1 REG 1 Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 1996.

Valeur limite biologique

Non fixé.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Protection oculaire avec protection latérale.

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables. Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Des gants en néoprène ou en caoutchouc sont recommandés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 20 Avril 2018

Date de la Première Édition: 20 Avril 2018

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Un masque adéquat avec filtre type A peut être approprié.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Claire
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~100°C
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation (De l'eau = 1)	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	~1-1.1 (H ₂ O = 1) (Mélange)
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Autres informations	Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Peut réagir avec certains métaux comme l'aluminium, le magnésium et le zinc, occasionnant la formation d'oxydes phosphoreux.
Conditions à éviter	Rien de connu.
Matières incompatibles	Substances alcalines et substances contenant du chlore.
Produit(s) de décomposition dangereux	Oxydes de phosphore. La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Toxicité aiguë - Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 20 Avril 2018

Date de la Première Édition: 20 Avril 2018

MICRO
MEASUREMENTS
AVPG Brand

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1

Corrosif (1500.41 - U.S. Federal Register Vol. 38, No. 187, S. 26019 from 1973-09-27)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)

Persistante et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Le produit a une forte mobilité dans le sol. Phosphoric Acid: Très soluble

Autres effets néfastes

Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	UN 1760	UN 1760	UN 1760
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, N.O.S (Phosphoric Acid)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S (Phosphoric Acid)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S (Phosphoric Acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III		
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 20 Avril 2018

Date de la Première Édition: 20 Avril 2018

MICRO
MEASUREMENTS
AVPG Brand

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements nationaux

CEPA, Liste intérieure des substances
CEPA, Liste des Substances d'Intérêt Prioritaire
CEPA, Liste des substances toxiques (Programme 1)
CEPA, Inventaire national des rejets de polluants
CEPA, Règlement sur les urgences environnementales

Phosphoric acid: Oui
Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés
Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés
Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés
Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés

Non-régional

Les Monographies du CIRC, Liste des classifications

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable – V1.0

Date de la Première Édition: 20 Avril 2018

Date d'édition: 20 Avril 2018

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

EU: Classification(s) harmonisée(s) pour Phosphoric Acid (N°CAS 7664- 38-2). l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Phosphoric Acid (N°CAS 7664-38-2).

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

IARC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: Programme National de Toxicologie

OSHA = Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles

NIOSHTIC: Institut national pour la sécurité et la santé au travail Centre d'information technique

ACGIH: Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale

IBd'E: Indice biologique d'exposition (ACGIH)

VLE : Valeur Limite d'exposition

TWA: Valeur d'exposition moyenne pondérée

VOC: Composé organique volatil

EU: Union européenne

CAPE (Classification des Activités de Protection de L'environnement)

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



Legal Disclaimer Notice

Vishay Precision Group, Inc.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.